

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : Participation à la mission de Prévention et d'Animation Jeunes - 3ème répartition 2018 - Délégation des Centres Sociaux.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « Animation Prévention Jeunesse » et au titre de la 3<sup>ème</sup> répartition de l'année 2018, conformément au tableau annexé au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 180 594 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 180 594 € au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**